

Pour Blanquer, un écheveau sur la langue

En soutenant devant l'Assemblée qu'il n'existe «qu'une langue» française, le ministre de l'Éducation a fait bondir les linguistes.

Par
**GUILLAUME
LECAPLAIN**

J eudi matin à Aix-en-Provence, le maître de conférences en sociolinguistique Médéric Gasquet-Cyrus a ouvert son cours par une petite question. Il a demandé à ses étudiants d'analyser cette phrase : «*Il y a une seule langue française, une seule grammaire, une seule République.*» Les étudiants, en l'occurrence en première année de sciences du langage. «*ont pensé qu'il s'agissait d'une bêtise trouvée dans une copie*», raconte l'universitaire. «*Ils ont été très étonnés quand ils ont appris de qui venait la phrase.*»

De qui ? Du ministre de l'Éducation nationale lui-même. Mercredi, à l'Assemblée, Jean-Michel Blanquer a affirmé son opposition à l'écriture inclusive : «*La France a comme emblème une femme, Marianne, l'un de ses plus beaux mots est féminin, la République, et notre langue a porté bien des combats féministes, hier, aujourd'hui et encore demain*», a commencé le ministre. Mais point trop n'en faut : ces combats féministes ne doivent pas aller jusqu'à l'écriture inclusive. D'ailleurs, a-t-il asséné, «*le seul arbitre, c'est l'usage et c'est l'Académie française*», laquelle a évoqué un «*péril mortel*» à ce propos. Et de conclure : «*Je serai donc*

bien entendu vigilant pour qu'il n'y ait qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue, une République.» Le message a été aussi tweeté sur le compte officiel du ministre : «*Il y a une seule langue française, une seule grammaire, une seule République.*»

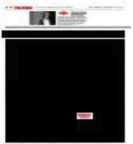
«**Patrimoine**». Qu'en est-il ? Certes, il y a bien une seule République : bleu-blanc-rouge, Marianne, «aux armes citoyens». Mais une seule langue ? En France, il existe effectivement un seul idiome officiel – et ce n'est pas un scoop de révéler que c'est le français. Ce statut de «langue nationale» a été acté en 1992, quand la chose a été inscrite dans la Constitution. Assez récemment donc. Cette inscription revêt un caractère pratique : elle signifie que «dans les actes de la vie publique et institutionnelle, la langue est le français de France», explique Florence Bistagne, historienne de la langue et docteure en linguistique comparée des langues romane et marseillaise. Cette langue est encadrée par la commission d'enrichissement de la langue française (anciennement commission générale de terminologie et de néologie) du ministère de la Culture, qui publie au *Journal officiel* tous les nouveaux termes que l'administration peut utiliser, après validation par l'Académie française. C'est cette commission qui édicte par exemple qu'il faut dire «mot-dièse» et non «hashtag», et qui vient de substituer le terme «préteplume» à celui de «nègre littéraire». Le dictionnaire établi par l'Académie n'a qu'un rôle moral et symbolique, et ce n'est pas lui qui a le pouvoir d'établir cette langue officielle.

Mais, et c'est là que le minis-

tre voit sa tirade devenir fautive, cette commission dépend de la très officielle DGLFLF, soit la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Aux langues de France, oui. La France reconnaît bien officiellement qu'il y a plusieurs langues dans le territoire. Et trouve même ça plutôt enrichissant. «*A côté du français*, écrit la DGLFLF. *les langues de France sont notre bien commun, elles contribuent à la créativité de notre pays et à son rayonnement culturel. On entend par langues de France les langues régionales ou minoritaires parlées par des citoyens français sur le territoire de la République depuis assez longtemps pour faire partie du patrimoine culturel national, et ne sont langue officielle d'aucun Etat.*» Par exemple le normand, le créole, l'auvergnat, le kumak, le tahitien, le franc-comtois, le basque, le corse ou le breton. En outre, si l'on s'en tient au français, il est lui-même divers. «*Il y a beaucoup de variations à l'oral entre la langue académique, la langue parlée, la langue des jeunes...* cite Médéric Gasquet-Cyrus. *A l'écrit, de même : on ajoute des smileys, du gras, de l'italique.*» En clair, on la métisse.

«**Chocolatine**». Quant à la grammaire, il n'y en a également pas qu'une seule. Celle que l'on apprend en classe accepte déjà «des variantes régionales – *serpillière ou pièce, chocolatine ou pain au chocolat – et des orthographe concurrentes – clé ou clef*», toutes «scolairement acceptées», précise Florence Bistagne. Mais il existe en outre «des grammaires spécifiques comme la grammaire des variantes régionales ou la gram-

maire descriptive et la grammaire prescriptive», détaille l'historienne de la langue. Dire le contraire, selon les experts interrogés, relève du vieux «fantasme» centralisateur à la française. «*On est ici encore dans l'héritage du XVII^e siècle, et de la construction de l'Etat autour de la langue*», pose Médéric Gasquet-Cyrus. La langue «se caractérise par des variations». Alors «il y a bien une langue française», note la philologue Aude Wirth-Jaillard. *C'est elle qui fait que tous ses locuteurs se comprennent globalement. Mais elle se caractérise par des variations, notamment au niveau du lexique, qui font que, parfois, des explications sont nécessaires. Un des intérêts de la norme est justement d'éviter que ces différences ponctuelles ne s'amplifient et ne se multiplient, finissant par entraîner une incompréhension totale. Mais la langue est vivante, et elle ne se laisse pas toujours enfermer dans une norme.*» Un brin provocateur, Médéric Gasquet-Cyrus se dit en tout cas prêt à «donner des cours au ministre» – de l'Éducation nationale, rappelons-le. «*En deux semaines il ne dira plus de bêtises comme ça.*» Le message est passé. ◀



Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Education nationale, le 30 octobre. PHOTO MARC CHAUMEIL